



# O.G.S JUDO

Association déclarée en ss/préfecture de Dunkerque le 18-04-97 sous  
le N° 8355 J.O. du 24 05 97  
N° agrément Jeunesse et Sport 59.s.235  
Siège social : Maison communale de Grande Synthe

## COUPE DE LA VILLE DE GRANDE SYNTHE

### REGLEMENT

Le 9 DECEMBRE 2018

SALLE du NORMEULEN  
Rue du comte de Flandres

1. Chaque judoka devra être en mesure de présenter son passeport ou sa licence afin de justifier de son âge, de son aptitude à la pratique du judo (certificat médical), et ne pourra combattre que dans sa catégorie de poids.  
**(Le surclassement d'âge et de poids est interdit).**  
L'inscription d'un judoka à la compétition reste sous la responsabilité de l'enseignant du club.
2. Cette rencontre concerne:
  - Mini poussines (2011-2012) : groupe morphologique
  - Mini poussins (2011-2012) : groupe morphologique
  - Poussines (2010-2009) : groupe morphologique
  - Poussins (2010-2009) : groupe morphologique
  - Benjamines (2008-2007) : -32/ -36/ -40/ -44/ -48/ -52/-57/-63/ +63 kg.
  - Benjamins (2008-2007) : -30/ -34/ -38/ -42/ -46/ -50/ -55/-60/-66/+66 kg.
  - Minimes F (2006-2005) : -36/ -40/ -44/ -48/ -52/-57/-63/-70/+70 kg.
  - Minimes G (2006-2005) : -34/ -38/ -42/ -46/ -50/-55/-60/-66/-73/+73kg.
3. Le nombre de judokas est limité à 4 par catégorie. Le club organisateur se réserve le quota de judokas.
4. Pour les catégories Benjamins(es) et au-dessus, les qualifications se feront par tableau avec double repêchage, sauf si le nombre de judokas dans une catégorie est inférieur à 6 (passage en poule).  
Pour les catégories Mini poussins(es), Poussins(es), la compétition se déroulera sous forme de randoris éducatifs organisés par poule de 3 ou 4 judokas, selon le recueil des textes officiels.